

Compte rendu de la réunion du conseil municipal **du 13 mai 2024 à 18 heures** salle des cérémonies, sous la présidence de Jean- Luc BONNET, Maire.

**Etaient présents** : BOLAY Daniel, CHAFFAUT Dina, DECHERF Henri, ROUX Philippe, Patrick LEROYER, CASTAGNETTO Alain, CANASTREIRO Laurence, ESCAFFRE Jean-Pierre, ARNAUD Sylvie, LEROUX Ludivine, MONTBARBON Sylvie, SERRANO Marie Josée, SERRAT Kévin.

**Secrétaire de séance** : CHAFFAUT Dina

*Le Conseil Municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 8 avril 2024.*

## **ORDRE DU JOUR :**

### **1) Demande de subvention pour la création d'une aire d'accueil pour les Camping-car Park**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de la cohérence du développement de la politique territoriale du tourisme dans les communes de la Provence verte, il convient d'aménager une structure d'accueil sur le territoire de la commune pour les camping-caristes qui sont de plus en plus nombreux chaque année.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 85 238.00€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le projet de création d'une aire Camping-car Park et sollicite auprès du Département et la CAPV une subvention.

### **2) Demande de subvention auprès du Département au titre du Fonds d'Investissement Cantonal (FIC)**

Monsieur le Maire informe les membres présents que suite au renouvellement des équipements de la salle de sport, la fréquentation est en hausse et qu'il convient de mettre en place un système d'accès sécurisé.

Cette opération peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Département au titre du Fonds d'investissement Cantonal pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le projet d'installation d'un nouveau système d'accès sécurisé à la salle de sport et charge Monsieur le maire d'instruire le dossier de demande de subvention auprès du Département.

### **3) Participations communales aux transports scolaires année 2024/2025**

Dans le cadre de la préparation de la prochaine rentrée scolaire, il y a lieu de délibérer sur les participations communales aux transports scolaires sur le réseau de la CAPV « Mouvenbus » et la Région « Zou ».

La délibération doit préciser pour la commune : les niveaux scolaires concernés et sur quel réseau s'appliquent les participations communales.

Une délibération sera prise dans ce sens. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**4) Convention relative à la participation aux frais de gestion administrative du centre Médico Scolaire de Brignoles année 2022/2023**

La commune accepte de participer aux frais de gestion administrative du centre médico-scolaire situé à Brignoles.

Ces frais sont calculés par année scolaire et répartis entre toutes les communes rattachées à ce centre centralisé à Brignoles.

Les dépenses de fonctionnement sont réparties au prorata du nombre d'élèves par commune conformément à l'effectif des GS et tout niveau élémentaire de l'année scolaire.

Pour l'année scolaire 2022/2023, les dépenses administratives sont estimées à 1,50€ par élève.

L'effectif déclaré est de 59 élèves.

La présente convention ayant été conclue tardivement, le montant de la participation sera versé en 2024.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité approuve.

**5) Convention relative à la participation aux frais de gestion administrative du centre Médico Scolaire de Brignoles année 2023/2024**

Pour l'année scolaire 2023/2024, l'effectif déclaré est de 58 élèves.

Les dépenses administratives sont estimées à 1,50€ par élève.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité accepte de participer aux frais de fonctionnement du Centre Médico Scolaire situé à Brignoles.

**Question Orale**

Monsieur le Maire informe les membres présents que les Elections Européennes auront lieu le 9 juin prochain de 8 heures à 18 heures et qu'il y a lieu d'établir dès maintenant le tableau des élus présents pour la tenue du bureau de vote situé au rez de chaussée de la salle des fêtes de la Servi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire  
Jean-Luc BONNET

